

SAINT-GATIEN-DES-BOIS (Calvados)

Manoir du Vilambert

Châssis de lucarne

Dernier quart du XVI^e siècle



Dans une région où la villégiature a transformé bon nombre de propriétés, le manoir du Vilambert conserve une rare authenticité. Situé en lisière de la forêt de Touques, non loin de Deauville, il est composé de deux corps de logis en équerre (fig. E.3). Le premier, à l'ouest, pourrait avoir été édifié au milieu du XVI^e siècle, et le second, à l'est, quelques décennies plus tard. C'est ce dernier qui retiendra notre attention puisqu'il conserve dans une lucarne d'importants vestiges de ses châssis de fenêtres de la Renaissance. Outre des soubassements à panneaux richement décorés, ils présentent la particularité d'avoir reçu des toiles cirées plutôt que des vitreries mises en plomb. Il faut également souligner, malgré leur disparition, l'usage exceptionnel de deux volets intérieurs sur chaque vantail vitré.

La lucarne

La lucarne surmonte une fenêtre qui éclaire la grande salle du rez-de-chaussée depuis la cour et qui ne semble pas avoir été compartimentée par un meneau et un croisillon (fig. 1.2). Cette lucarne reprend le registre ornemental du pan de bois. Ainsi, sur son appui s'épanouissent les larges godrons utilisés sur les sablières (fig. E.1 et 1.2). Cet appui a été repris en partie pour compenser l'affaissement de la lucarne et plusieurs éléments lui ont été ajoutés (fig. 2.5), dont une tablette à l'extérieur qui a éliminé des bases moulurées au pied des deux poteaux latéraux (fig. 1.1). Les moulures du poteau central qui descendent à quelques millimètres au-dessous du niveau des vantaux, ainsi que les deux arasements de son tenon qui sont au même niveau, permettent de montrer que l'appui initial n'avait pas de feuillure.



Fig. E.1. Détail des godrons de l'appui de fenêtre de la lucarne.

La menuiserie

Les vantaux entoilés

Ils sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées dans lequel s'insère un soubassement à panneaux. Les montants qui bordent ce dernier ainsi que les montants intermédiaires sont décorés de cannelures (fig. 2.1). Chaque soubassement est composé de trois panneaux, celui du centre étant ajouré et décoré sur sa face extérieure d'une petite chute d'ornements composée de rubans, d'un cuir découpé et d'un feuillage terminal (fig. 2.3 et 3.3). Les deux autres sont plus simples et agrémentées de baguettes entourées d'un filet (fig. 2.4 et 3.4). Les panneaux sont cernés d'un classique quart-de-rond raccordé au ciseau qui s'amortit sur un petit glacis. L'intérieur ne bénéficie d'aucune décoration, les arrêtes étant simplement abattues et les panneaux mis au molet. Curieusement, ces panneaux n'ont pas la même hauteur (plan n°1 : gauche : 282 mm / droit : 311 mm). Toutefois, les traverses ont été réduites sur le vantail droit pour conserver une partie entoilée sensiblement équivalente au vantail gauche.

On notera qu'à l'extérieur, les vantaux ne présentent aucune feuillure pour installer des vitreries mises en plomb. Ils ont en effet été conçus pour recevoir des toiles (fig. 2.2). Nous reviendrons sur cette caractéristique dans le chapitre consacré à la matière translucide qui fermait la fenêtre. Dans ses compartiments anciennement entoilés, les petits-bois verticaux ont été ajoutés postérieurement pour installer des carreaux de verre qui ont eu également pour effet d'éliminer les anciens volets intérieurs.

Les volets

Aucun volet ne subsiste, mais il faut en distinguer deux types. Les premiers étaient installés au revers des compartiments supérieurs, aujourd'hui vitrés, tandis que les seconds fermaient les panneaux ajourés des soubassements.

Pour les premiers, l'emplacement des organes de rotation (fig. 3.2, 4.5 et 4.6), dont il ne subsiste que la partie fichée qui se retourne à l'extérieur (fig. 3.1), permet de penser qu'ils étaient placés au même nu intérieur que les vantaux. On ne peut par contre préciser s'ils étaient à bâti et panneaux, et alors probablement légèrement encastrés par une feuillure périphérique pour leur donner plus d'épaisseur, ou à simples lames minces (environ 15 mm) assemblées par des barres, technique pour le moins désuète à cette époque. Quoi qu'il en soit, il est très surprenant de voir que les traces laissées par ces organes de rotation indiquent la présence de deux volets sur chaque vantail qui se fermaient l'un sur l'autre et avaient donc une fermeture commune (fig. 3.5, 3.6 et 4.3). Nous n'avons pas d'autres exemples d'une telle conception qui ne permettait pas une ouverture totale des deux volets placés près du meneau.

Pour les seconds, l'emplacement des organes de rotation (fig. 2.6 et 3.6) indique également qu'ils étaient affleurés au nu intérieur des vantaux. Dans ce cas, ils étaient probablement réalisés dans une simple planche de faible épaisseur (plan n°3 et 4 : 10 mm).

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés est assurée par des paumelles en S dites à moustaches (fig. 4.5 et 4.6) et des gonds fichés dans les poteaux de la lucarne, comparables à celles employées au manoir des Mathurins à Lisieux, postérieur de quelques années.

Des organes de rotation des volets, il ne reste que la partie fichée qui semble correspondre à des lacets qui enserraient des petites fiches ou des pentures (fig. 2.6 et 3.6).

Sur la face intérieure des montants des vantaux, on peut observer huit trous dans lesquels il n'y a pas de trace de clou (plan n°1 et fig. 3.2). Ils sont disposés horizontalement et non débouchés, à environ un tiers de la hauteur de la partie vitrée. Nous n'avons aujourd'hui aucune explication sur leur fonction initiale.

Les organes de fermeture

La fermeture des vantaux entoilés est assurée par des targettes encloisonnées dont le bouton du pêne est agrémenté à sa base d'une petite rosace aux pétales repoussés (fig. 4.1 et 4.4). La rosace est fixée à la tige du bouton et suit la translation du pêne. D'après les rayures circulaires et les traces d'oxydation sur le vantail droit, on peut penser que les petits volets ou guichets des panneaux ajourés étaient fermés par des tourniquets (diamètre 28 mm d'après les traces - fig. 4.7). Pour les volets du haut qui fermaient les compartiments entoilés, le vantail gauche montre la trace d'une pointe sur chacune de ses traverses (fig. 2.6). Le droit montre, quant à lui, deux traces par traverse (fig. 3.5). L'observation du parement extérieur de ce dernier fait toutefois apparaître que seul un clou par traverse débouche et se retourne. On peut donc penser que le système était le même sur les deux vantaux et qu'il s'agissait là aussi de tourniquets.

Les organes de préhension

La préhension du vantail droit est améliorée par une pendeloque montée sur une petite rosace identique à celles des targettes (fig. 4.2 et 4.4). Sur le vantail gauche, le système est différent et laisse la place à une simple poignée en demi-lune dont les pointes sont fichées (fig. 2.6).

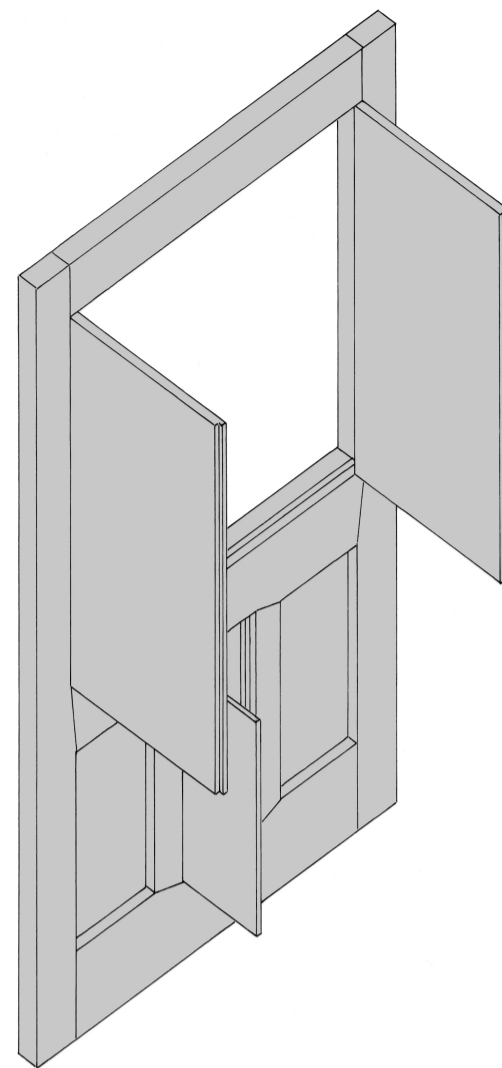


Fig. E.2. Vantail gauche. Restitution de l'emplacement des volets.

La matière translucide

Un examen rapide des vantaux pourrait laisser penser qu'ils étaient garnis traditionnellement de vitreries mises en plomb. Toutefois, ils ne présentent aucune feuillure pour les installer (fig. 2.2), ni traces de vergettes pour les maintenir. Les champs intérieurs des bâtis sont simplement équarris et bordés de clous espacés de 25 mm en moyenne, soit environ un pouce¹. Nous avons observé des bâtis du même type dans des édifices des régions du Mans (étude n°72009) et de Flers (étude n°61002), ainsi qu'au manoir de la Cour à Gourhel (étude n°56004), tous trois du XVI^e siècle, mais sans traces de clous. Nous avons alors posé l'hypothèse de l'utilisation d'une matière translucide autre que le verre. Ici, pour la première fois, la disposition est plus explicite dès lors qu'on la rapproche des sources écrites, lesquelles mentionnent l'emploi de trois types de matières en substitution du verre : le parchemin, le papier et la toile.

La première, coûteuse à fabriquer, ne semble plus utilisée au-delà du XV^e siècle. La seconde est attestée par les archives dès la fin du XIV^e siècle. La pose de papiers collés dans les vantaux à petits-bois du XVIII^e siècle est décrite par Pierre Le Vieil². Dans les vantaux plus anciens, Raymond Quenedey précise que ces papiers étaient tenus en feuillure par des tasseaux³. Il est possible qu'une pose en feuillure ait été utilisée, notamment si elle était effectuée provisoirement en attendant les vitreries mises en plomb. Toutefois, il est probable que ces papiers étaient plutôt simplement collés à plat sur la face extérieure du vantail, sans l'intermédiaire de feuillures et de clous. Reste donc la toile pour laquelle les comptes de dépenses du XV^e siècle nous livrent de nombreux exemples. Ainsi, pour la résidence de Pertuis du Roi René, est-il réglé le 19 janvier 1448 « Au Breton, fruitier dudit seigneur, ledit jour, deux florins dix groz, pour les choses qui s'ensuivent, c'est assavoir : pour deux cannes et demie de toile pour faire cinq fenestres de toile cirée en la chambre du roy à Pertuis, à III gros la canne, vallent X gros ; pour III livres tormentine pour lesdites fenestres, XII gros ; pour une livre et demie de cire blanche, VI gros ; pour cloux et vete (galon) pour

1 Les clous sont espacés régulièrement. Le vantail droit compte 22 clous sur chacun de ses montants et traverses, tandis que le gauche en compte 22 sur les montants et 24 sur les traverses.

2 P. Le Vieil, *L'Art de la peinture sur verre et de la vitrerie*, Paris, 1774, p. 235 à 237.

3 L'auteur signale un châssis du XVI^e siècle provenant de Rouen et conçu pour recevoir du papier : « cette fenestre se divise en compartiments portant des feuillures dans lesquelles on pose les feuilles de papier, fixées ensuite au moyen de tasseaux. Si le papier se déchire, on le remplace sans difficulté ». R. Quenedey, *L'habitation rouennaise, étude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines*, réimpression de l'édition de 1926, Saint-Aubin les Elbeuf, Editions Page de Garde, 1998, p. 229.

lesdites fenestres, VI gros (...) »⁴. Le texte mentionne donc l'emploi de toile, de cire, de « tormentine » (térébenthine), de clous et de galons. La toile devait être ourlée, puis tendue, clouée et enduite, le galon devant sans doute dissimuler les clous. Une feuillure n'étant pas nécessaire pour fixer cette toile, les vantaux devaient être conçus expressément pour la recevoir. Si le papier avait sur la toile l'avantage d'une plus grande translucidité, sa fragilité ne lui a pas permis d'en éliminer l'usage. Les comptes des bâtiments du roi Louis XIV mentionnent en effet des dépenses récurrentes pour la fourniture de ces toiles dans les croisées des écuries des bâtiments royaux⁵. La toile était donc encore largement utilisée au XVIIe siècle pour apporter de la lumière de façon plus économique.

La peinture

Les bâtis ne montrent pas de trace apparente de peinture à l'intérieur. Par contre, à l'extérieur, des vestiges d'une peinture à l'ocre jaune sont encore très visibles sur ceux-ci et plus généralement sur le pan de bois. On peut penser qu'il s'agit de la peinture d'origine puisqu'elle passe sous l'espace de clouage de la toile cirée (fig. 2.2). Pour le XVIe siècle, nous avons observé des traces beaucoup plus lacunaires de cette même couleur sur la croisée du manoir de la Cour à Gourhel, datée de 1570, et sur des châssis du château de Cogners (étude n°72006), datables du troisième quart du XVIe siècle.

Datation

Le manoir du Villambert était la demeure d'un verdier de la forêt ducal qui assurait la gestion et la garde du domaine. Selon Yves Lescroart, son aile la plus ancienne aurait été construite au milieu du XVIe siècle (à droite, sur la fig. E.3), et celle en retour d'équerre, dans le dernier quart du même siècle⁶. Les caractéristiques des châssis étudiés ne permettent pas d'établir une datation précise, mais l'absence probable de remplage dans la grande fenêtre du rez-de-chaussée, le décor de godrons et l'utilisation de paumelles à moustaches tendent à confirmer cette datation du dernier quart du XVIe siècle.



Fig. E.3. Le manoir du Villambert au début du XX^e siècle
Carte postale Barbier à Pont-l'Évêque (collection de l'auteur)

Remerciements : à M. Pascal Marais, propriétaire de l'édifice pour son accueil et sa disponibilité, et à M. Yves Lescroart, Inspecteur général honoraire des monuments historiques, pour l'indication de ce précieux témoin.

Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Pan de bois et lucarne
- Planche n°2 : Vantail gauche
- Planche n°3 : Vantail droit
- Planche n°4 : Serrurerie
- Plan n°1 : Fenêtre / élévation intérieure
- Plan n°2 : Fenêtre / élévation extérieure
- Plan n°3 : Sections horizontales
- Plan n°4 : Sections verticales
- Plan n°5 : Vantail gauche / panneau central
- Plan n°6 : Serrurerie

- 4 A. Lecoy de La Marche, *Extraits des comptes et mémoires du Roi René*, Paris, 1873, p. 141. Ces toiles pouvaient également imiter les vitreries. Henry Havard en donne un exemple extrait d'un compte de 1436 de la vicomté de Rouen où Jehan de Senlis, « verrier et peintre », reçoit la somme de 4 livres et 10 sols « pour sa paine, sallaire et despens, et avoir trouvé toile, clou, ruben et aultres choses qui ont esté mises en employées pour faire huit châsseis de toile tarpentinée et losengée en façon de verrines... ». H. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1890, article Térébenthine, colonne 1374.
- 5 Le Sieur Durant est ainsi payé en 1693 « pour la toile, ruban et clouds qu'il a fourni pour les croisées des écuries au derrière des manèges de la grande et petite écurie du Roy à Versailles et écuries de feu la Reyne et Cheny. ». J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, Paris, 1891, tome 3, colonne 832.
- 6 Y. Lescroart et R. Faucon, *Manoirs du Pays d'Auge*, Paris, 1995, p. 396 et 397.